

Conseil Municipal du 7 juin 2010

Compte-Rendu sommaire

Etaient présents : BIC Vincent, BONAVENTURE Alain, BONAZZI Roger, BLOT Dominique, CHATELAIN Patrick, CLARY Bernard, DELETRAZ Julien, DURET Chantal, EMIN Bernard, HISCOCK Patrick, MARTINOD Christian, MARTINOD Marie-Christine, MATHIEU Frédéric, RAFFORT Lionel, ROTHAN Gabrielle, TERRIER Jean-Luc, THOLLON Béatrice.

Absents excusés : BLOT Dominique

Patrick HISCOCK est désigné secrétaire de séance.

1) Caisse d'Allocations Familiales – Renouvellement de l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse

L'avenant au contrat Enfance Jeunesse arrive à son terme. Afin que le partenariat existant entre la commune et la CAF perdure, il est nécessaire de renouveler ce contrat dont les bases restent identiques auxquelles s'ajoute la création d'une micro-crèche.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **autorise à l'unanimité** monsieur le maire à négocier le renouvellement de l'avenant au CEJ et à signer tout document nécessaire pouvant le rapporter.

2) Taxes d'urbanisme – Demandes de remise de pénalités

Monsieur le Trésorier Payeur d'Annecy-Le-Vieux a adressé en mairie le 21 avril dernier, des demandes de remise de pénalités de retard pour un montant total de 489 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **émet à l'unanimité un avis favorable** aux propositions du Trésorier Payeur.

3) Forêt communale – Appui aux opérations sylvicoles - Demande de subvention auprès de la Région

Pour l'année 2010, la commune de Villaz a, sur la proposition de l'ONF, programmé courant octobre 2010 des travaux de dépressages et de nettoiemnts sur la parcelle cadastrée OA 428 pour un montant évalué à 7 343 €. Afin de financer la réalisation de ces travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de solliciter la Région Rhône Alpes pour obtenir une subvention dans le cadre de son soutien aux opérations sylvicoles nécessaires à la gestion durable de la forêt. Il est précisé que les travaux seront réalisés par l'ONF.

4) Communauté de Communes du Pays de Filière – Modification des statuts – Compétence optionnelle du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Par délibération en date du 1^{er} avril 2010, la CCPF a, suite à la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 modifiée sur l'eau et les milieux aquatiques, accepté la modification de ses statuts visant à préciser les missions qu'elle souhaite voir assurer dans le cadre du SPANC :

- ➔ Contrôles de conception, d'exécution, de diagnostic et de bon fonctionnement,
- ➔ Animation et coordination des opérations collectives de réhabilitation en partenariat avec les organismes financeurs.

Afin que cette décision puisse être entérinée par arrêté préfectoral, il est nécessaire que chaque commune membre approuve cette modification dans un délai de trois mois.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve à la majorité** la modification des statuts de la CCPF tel que présentée ci-dessus avec 11 voix « POUR », 1 voix « CONTRE » (Gabrielle ROTHAN), 4 abstentions (Vincent BIC, Chantal DURET, Marie-Christine MARTINOD, Jean-Luc TERRIER).